

# COMPTE RENDU *du Conseil municipal du 6 juin 2017*

Le six juin deux mil dix-sept à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents** (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Catherine BIARD, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Nadine CHAVANT, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Philippe GAGNEUX, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantale REY, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD et Jean-Pierre TROLLIET.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** : Maryse BILLET à Hervé MORNEY, Guillaume FAVIER à Chantale REY, Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Josiane GIPPET à Simone SALAS, Sylvie MELIN à Gilles CORTEY et Gilbert MERGOUD à Alain SOCIE.

**Etaient absents et excusés** : Denise CORTEY, Gilles CORTEY (*arrivé à partir de la délibération n°2017-6-1*), Carole DESOUCHE, Youri GARCIA, Marie-Catherine LAMIRAL, Eric ROUX et Marlène SUBIT.

Date de convocation : mardi 30 mai 2017.

Les conseillers présents, soit 31 (*puis 32 à partir de la délibération n°2017-6-1*) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Joël BORDEL et Aurore GUICHERD. Ces derniers acceptent.

- *Monsieur le Maire informe de la démission de David Fernandez par courrier en date du 31 mai 2017. La démission est effective le jour de la réception du courrier en mairie soit le 2 juin 2017. Il n'a donc pas été possible de convoquer le suivant de la liste.*

- *Monsieur le Maire informe de la démission de la fonction de conseillère déléguée d'Aurore GUICHERD, par courrier en date du 6 juin, reçue en mairie le 6 juin. Elle reste conseillère municipale.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATIONS :**

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 avril 2017
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 13 avril 2017
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 juin 2017

### **DELIBERATIONS :**

#### **I . AMENAGEMENT URBAIN**

2017-6-1 Aménagement du centre ville - Etude urbaine : approbation du plan guide

#### **II . ASPECT FINANCIER**

2017-6-2 - Attribution d'une subvention – course cycliste de la Saint-Pierre

2017-6-3 – Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Veyrins-Thuellin

#### **III . ASPECT REGLEMENTAIRE**

- 2017-6-4 Syndicat intercommunal des marais de Morestel Isère – Approbation des statuts.  
 2017-6-5 Désignation d'un représentant au sein du centre social Jean Bedet  
 2017-6-6 Création d'un comité consultatif « manifestations et festivités »

## V. QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS :

#### APPROBATIONS :

##### Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017

*Le Procès-Verbal ayant été envoyé le jour du conseil municipal aux conseillers, Monsieur le Maire propose de reporter son approbation.*

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

##### Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017

*Le Procès-Verbal ayant été envoyé le jour du conseil municipal aux conseillers, Monsieur le Maire propose de reporter son approbation.*

VOTE		
POUR :	CONTRE :	ABST. :

##### Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 6 juin 2017

*Le Maire propose de rajouter une délibération : 2017-6-7 : Désignation d'un membre au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).*

VOTE		
POUR : 36	CONTRE :	ABST. :

#### DELIBERATIONS

### I. AMENAGEMENT URBAIN

#### **2017-6-1 Aménagement du centre-ville - Etude urbaine : approbation du plan guide**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 décembre 2014 a décidé d'engager une étude basée sur une réflexion pluridisciplinaire à l'échelle du centre-ville pour imaginer, organiser, estimer et phaser le programme d'actions opérationnelles.

L'objectif est d'avoir une réflexion complète pour engager un développement urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du cadre de vie et d'usage du centre-ville
- Redynamiser le commerce, l'animation et la vie en cœur de ville
- Requalifier les espaces publics
- Sécuriser et renforcer les déplacements doux
- Mettre en valeur et développer les qualités paysagères

- Valoriser les tènements stratégiques
- Co-construire un projet partagé en consultant les habitants.

Le diagnostic, première phase de cette étude, a été réalisé en 2015. Les travaux ont ensuite été interrompus en 2016 en raison notamment de la mise en œuvre de la commune nouvelle.

Une réunion a eu lieu avec le bureau d'études en novembre 2016 pour relancer le travail et intégrer les nouveaux éléments non connus au début de l'étude.

Un planning de travail a été défini, ainsi qu'une méthode qui s'inscrit dans la démarche participative suivie pour la réalisation du diagnostic.

Le Maire rappelle les différentes étapes du travail réalisé :

- Présentation au conseil municipal lors de sa séance du 6 décembre 2016 du projet d'étude urbaine
- Présentation des scénarios « revisités » :
  - o Lors de la réunion de l'exécutif du 23 février 2017,
  - o Lors du conseil communal des Avenières le 13 mars 2017,
  - o Lors d'une réunion de travail des conseillers municipaux le 27 mars 2017.
- Synthèse par l'exécutif le 6 avril 2017 des remarques émises lors des réunions de travail et arrêt des scénarios présentés à la concertation,
- Atelier de travail réunissant les participants du diagnostic « en marchant » et les commerçants le 10 avril 2017,
- Rencontre citoyenne le 18 avril 2017,
- Etude par l'exécutif du 20 avril 2017, des remarques émises lors de la concertation et arrêt des scénarios

Suite à ce travail et cette concertation le bureau d'études a préparé un plan guide.

Monsieur le Maire présente le plan guide et précise qu'il sera ensuite décliné en fiches actions.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan guide tel que présenté.

Il convient de délibérer pour valider le plan guide tel que présenté et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 35</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. : 3</b> - <b>Alain MARTIN</b> - <b>Gilbert MERGOUD</b> - <b>Alain SOCIE</b>

*Monsieur RUCHON du bureau d'étude à l'aide d'un power point fait un rappel du diagnostic, présente le plan guide ainsi que les fiches actions relatives à la place Bacchus, La place du 11 novembre 1918/ place de l'église, la grande rue de Ciers, la place de la liberté.*

*Des échanges suivent cette présentation.*

*Patrick CANET demande quel sera l'emplacement du monument aux morts s'il est déplacé.*

*Monsieur le Maire répond que c'est un vrai sujet dans ce projet.*

*Selon le schéma retenu il y a 2 hypothèses : soit le monument reste sur la place du 11 novembre soit il y a une variante où il est déplacé. Mais il précise que dans cette hypothèse, le nouvel emplacement n'est pas défini. La possibilité de le déplacer place de l'église n'est favorable ni à l'église ni au monument lui-même, car l'espace est restreint. Il dit que ce sujet ne sera pas tranché ce soir car la question du déplacement du monument est sensible.*

*Monsieur RUCHON précise que le déplacement du monument aux morts est bien une variante dans le power point qui vient d'être présenté. Il précise que le déplacement est estimé à 18 000 €.*

*Toutefois, il ajoute qu'il faudra faire une expertise pour analyser la façon dont il est assemblé. Il dit que ce n'est pas la distance de déplacement qui va faire le coût.*

*Monsieur le Maire redit que le déplacement du monument aux morts est une variante et qu'il n'y a pas de lieu défini au cas où cette hypothèse serait retenue.*

*Chantal REY demande concernant place Bacchus, si l'on part bien de l'hypothèse du déplacement du tri postal. Elle souhaite savoir si le regroupement avec Morestel se fera sur la zone industrielle du Perrier à Veyrins-Thuellin.*

*Monsieur le Maire répond que La Poste n'a pas donné suite, pour des raisons économiques, à l'hypothèse d'un regroupement sur la zone industrielle du Perrier. Il dit que La Poste lui laisse le choix de trouver une solution. Il doit revoir sous une quinzaine de jours le responsable de La Poste pour cette organisation. Il dit que la politique de La Poste évolue en raison des nouvelles technologies et du trafic. Il précise que La Poste envisage d'assurer la distribution à partir d'un lieu situé sur la commune uniquement pour le centre-ville. Le reste de la distribution pourrait se faire par des voitures qui viendront d'un autre lieu. Il ajoute qu'il a bon espoir qu'une solution soit trouvée pour un relogement d'ici 2 ans. Il précise que pour le lieu de desserte du centre-ville, il ne faut pas qu'il soit éloigné du centre.*

*Olivier COTTAZ dit que cela va encore engendrer un coût supplémentaire.*

*Monsieur le Maire répond par la négative en précisant qu'il convient de leur trouver des surfaces en location qui ne leur coûteront pas plus chère qu'aujourd'hui. Il dit que c'est un élément qui est intégré dans la réflexion et le projet.*

*Myriam BOITEUX demande si dans le nouveau bâtiment qui va être construit sur la place Bacchus il y a la possibilité de loger les facteurs.*

*Monsieur le Maire dit qu'il va faire une réponse en 2 temps. Par rapport aux surfaces, il y a possibilité de les loger. Toutefois, ce seront des activités de type industriel qui nécessitent des vas et vient de véhicules. Il dit que dans un centre-ville que l'on veut apaiser, les activités de logistique ne sont pas adaptées.*

*Catherine BIARD dit qu'il semblerait au vue du plan que la rue soit au-dessus du bassin de rétention.*

*Marcel RUCHON répond que la rue contourne le bassin de rétention et que ce sont les stationnements de véhicules légers qui sont sur le bassin. Il précise que selon les spécifications techniques, les surfaces du bassin peuvent encaisser des charges jusqu'à 40 tonnes et qu'il est possible de planter des arbres de petites tailles.*

*Catherine BIARD dit qu'elle n'est pas sûre qu'un camion tourne.*

*Monsieur RUCHON répond que ce qui est présenté n'est pas le projet. Quand le plan guide sera adopté le projet sera travaillé. Il informe le conseil que le Conseil Général de l'Isère a déjà été associé à la réflexion car il s'agit d'une route départementale. Il indique qu'une réunion a eu lieu avec un technicien du Département et qu'il y a eu une validation de principe. Il dit qu'il faudra ensuite affiner ce projet.*

*Myriam BOITEUX dit qu'elle émet une réserve quant à la construction d'une halle sur la place.*

*Marcel RUCHON répond que la halle est une variante et qu'elle a été chiffrée à part.*

*Monsieur le Maire rappelle les différentes fiches actions qui ont été présentées et demande si sur chacun de ces secteurs il y a des remarques.*

*Myriam BOITEUX demande si l'on change le côté du stationnement de la grande rue de Ciers.*

*Marcel RUCHON répond qu'au départ de la rue, l'idée est de dégager la terrasse du café et de déplacer le stationnement de l'autre côté.*

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques, des questions pour le projet de la place de la liberté. Il précise que le bâtiment qui serait un équipement public, si c'est un multi accueil, sera financé par la communauté de communes. Il précise que le projet est inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la CCBD, tout comme la maison de santé.

Chantal REY dit qu'elle se fait le porte-parole d'une question des commerçants de la grande rue. Elle dit qu'il faudrait demander aux propriétaires de magasins fermés de nettoyer leur vitrine, d'enlever les affiches et de mettre un film. Elle dit que ce serait bien en attendant l'horizon 2025.

Monsieur le Maire répond que 2025, c'est l'échéance à laquelle tout sera terminé. La grande rue de Ciers ne va pas attendre 2025. Il dit que l'action avec la SEMCODA sur les commerces fermés se poursuit et il rappelle le dispositif. Il dit que pour les bâtiments fermés une réflexion a été engagée pour pouvoir mettre quelque chose sur les vitrines en attendant la réhabilitation des commerces.

Chantal REY dit qu'il faudrait au moins que ce soit propre.

Monsieur le Maire répond qu'il va regarder avec Sarah COHEN, du bureau d'étude quelles actions la commune peut mener.

Maria FAVIER dit qu'à La Tour du Pin une action a été faite. L'union commerciale a pris une partie du coût et la commune l'autre. Mais elle dit que c'est une action assez onéreuse.

Monsieur le Maire précise que la date de 2025 est une échéance raisonnable au vue d'un investissement qui peut être supportable pour la commune. Il précise que le projet de la place Bacchus devrait être terminé dans les 2 ans, 2ans et demi qui arrivent. Le projet de l'église n'est pas compliqué il consiste à inverser le stationnement. La grande rue est pour lui une priorité. Donc en résumé, il dit que ce qui est urgent c'est la place Bacchus, la grande rue et ce qui est simple à mettre en œuvre la place de l'église.

Marc PETIT dit que les désordres de l'église peuvent impacter le projet. Il dit qu'il convient de bien connaître le résultat des études en cours avant de s'engager sur le projet de l'église.

Monsieur le Maire précise, que s'agissant des désordres de l'église, des forages ont eu lieu ce jour. Il dit qu'il faut d'abord comprendre l'origine des désordres et que plusieurs bureaux d'étude travaillent sur ce sujet. Il dit qu'il donnera les résultats, les solutions et les coûts dès qu'ils seront connus. Il dit que le mur de soutènement ne sera pas touché par les travaux. Il précise que ce soir le conseil ne va pas décider de projet précis. Il dit que le conseil doit se prononcer sur le plan guide qui donne une vision à l'instant T de ce que pourrait être les Avenièrès. Il dit que tout cela est perfectible et amendable car l'environnement évolue. Il dit qu'il faut que tous les travaux futurs s'inscrivent dans une vision globale. Il ajoute que chaque projet va être discuté débattu le moment venu par le Conseil Municipal. Il précise cependant que sans les commerçants la redynamisation ne sera pas possible.

## **II . ASPECT FINANCIER**

### **2017-6-2 - Attribution d'une subvention – course cycliste de la Saint-Pierre**

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenièrès Veyrins-Thuellin – souvenir Marius Vial) aura lieu le dimanche 2 juillet 2017. L'adjoint aux finances propose de verser à l'association organisatrice de cet évènement, Sport Olympique CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous :

Association	Montant voté en 2016	Réalisé 2016	Proposition 2017
St Pierre Cycliste (Sport Olympique Charvieu Chavagneux	1 600 €	1 600 €	1 600 €

Isère Cyclisme)			
-----------------	--	--	--

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2017.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
<b>POUR : 32</b>	<b>CONTRE : 1</b> - <b>Chantal REY</b>	<b>ABST. : 5</b> - <b>Alain MARTIN</b> - <b>Gilbert MERGOUD</b> - <b>Maurice NICOLAS</b> - <b>Tristan PAIN</b> - <b>Alain SOCIE</b>

*Christian LEPREVOST demande pourquoi un autre circuit n'est pas proposé.*

*Monsieur le Maire répond que le circuit est proposé par les organisateurs de la course et qu'il faut respecter toutes les conditions pour que la sécurité soit assurée. Il dit que si les organisateurs font d'autres propositions elles seront étudiées.*

### **2017-6-3 – Attribution d'une subvention au comité des fêtes de Veyrins-Thuellin**

Le comité des fêtes de Veyrins-Thuellin organise cette année le feu d'artifice du 13 juillet 2017.

Pour mener à bien cette animation, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 9 000 € pour l'organisation du feu d'artifice.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 38</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Monsieur le Maire précise que le coût du feu d'artifice est de 7 000 euros et que le reste de la subvention correspond à la sonorisation et à la sécurité. Il ajoute que cette année il sera tiré à Veyrins-Thuellin à côté de la salle Roger Durand. Il précise que chaque comité des fêtes est responsable d'un évènement mais qu'à chaque évènement il y a un travail de partenariat entre les deux comités des fêtes.*

### **III . ASPECT REGLEMENTAIRE**

#### **2017-6-4 Syndicat intercommunal des marais de Morestel Isère – Approbation des statuts.**

La création du Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIMM) fait suite à l'important programme de travaux de dessèchement de marais mené par le département de l'Isère de 1941 à 1944, qui s'est traduit par la construction d'un vaste réseau de canaux et fossés permettant le drainage des terres pour leur mise en valeur agricole.

L'objet du syndicat des marais est demeuré inchangé depuis son origine : « article 2 de l'arrêté du 31/01/1946 – Objet du syndicat : assurer l'entretien des canaux ... ».

Toutefois, ces quinze dernières années ont été marquées par des bouleversements majeurs ayant des répercussions sur les marais.

Au-delà d'un simple entretien du réseau de fossés, la réglementation impose aujourd'hui d'assurer une gestion globale de l'écoulement des eaux et une valorisation du patrimoine écologique et paysager. La prise de conscience récente des fonctions liées aux zones humides et des enjeux qui en découlent, a montré que la gestion des fossés dépasse les seules considérations agricoles.

A ce titre, la question de l'évolution du syndicat des marais pour mettre en œuvre une gestion durable se pose et passe par la création de statuts.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 21 février 2017 le Conseil Syndical a adopté des statuts. Cette délibération et ces statuts ont été notifiés à la commune des Avenières Veyrins-Thuellin le 12 mai 2017.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGT article L5211-17), la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la présente notification pour se prononcer par délibération du conseil, sur les statuts proposés du syndicat. A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision est réputée favorable.

Le Maire propose de donner un avis favorable à la création de statuts joints à la présente délibération (*annexe I*).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
<b>POUR : 38</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

#### **2017-6-5 Désignation d'un représentant au sein du centre social Jean Bedet**

Le Maire expose que Nadège BALLEFIN, membre du Conseil municipal a démissionné de l'instance représentative du centre social Jean Bedet. La démission au CSJB a pris effet vendredi 7 avril 2017.

Le Maire propose de procéder à son remplacement.

Christian LEPREVOST fait acte de candidature.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 38</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABST. :</b>

*Nadège BALLEFIN dit que la représentation au centre social lui prenait beaucoup de temps et qu'elle souhaite aujourd'hui s'inverser dans le Conseil Municipal Enfants. Elle dit que s'investir dans les deux c'est trop important.*

#### **2017-6-6 Création d'un comité consultatif « manifestations et festivités »**

Suite au transfert de la compétence « office du tourisme » à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphinés (CCBD), les statuts et le nom de l'association de l'Office de Tourisme (OT) des Avenières Veyrins-Thuellin sont modifiés.

Les activités d'animations communales que l'OT exerçait pour le compte de la commune doivent donc être désormais exercées par cette dernière.

Dans ce cadre, un agent de l'OT des Avenières Veyrins-Thuellin a été recruté par la commune pour assurer techniquement les missions relatives à l'animation et à la promotion de la commune.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a créé lors de sa séance du 21 janvier 2016 une commission manifestations et festivités.

Pour compléter ce dispositif, il propose de créer un comité consultatif « animations et festivités » composé de la façon suivante :

- Membre de la commission animation et festivités : Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Christian LEPREVOST, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilles MONNET et Nicole SITRUK,
- Le président du comité des fêtes des Avenièrès ou son représentant,
- Le président du comité des fêtes de Veyrins-Thuellin ou son représentant,
- Les personnes suivantes : Carole LAMBOUR, Rose CAMPOLO, Brigitte PERRONET et Julie BADIE).

Il convient de délibérer pour créer un comité consultatif « manifestations et festivités » dont la composition est celle énoncée précédemment.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

### **2017-6-7 Désignation d'un membre au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).**

Aux termes de l'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche revenant aux organes délibérants à savoir les conseils municipaux et le conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Dans le prolongement de la procédure de fusion des trois intercommunalités effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de créer cette instance qui aura pour mission immédiate de traiter les transferts inhérents à la prise de la compétence tourisme et aux zones d'activités. Cette commission aura également à traiter les impacts financiers concernant la restitution de la compétence voirie et éclairage public.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le Maire propose de désigner Gérard Guicherd, Adjoint aux finances, comme représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il convient de délibérer pour désigner Gérard Guicherd, Adjoint aux finances, comme représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST. :

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

*Christiane CHEVALIER-GAYMARD dit que dans le tennis couvert il y a une fuite qui a causé une inondation à l'intérieur.*

*Alain SOCIE dit que ce problème n'est pas nouveau et qu'à l'époque de Messieurs GAGNEUX et CAMINET il fallait déjà monter sur le toit.*



Monsieur le Maire dit qu'il y a également le même problème dans le gymnase. Il dit qu'il n'a pas la solution ce soir mais qu'il a bien noté. Cela pose une question de fond : faut-il mettre d'importants moyens financiers dans ce bâtiment.

Gilles CORTEY dit que pour la réfection de l'éclairage du gymnase un maître d'œuvre a été recruté. Une consultation est actuellement en cours pour la rénovation totale de la salle multi sports et du tennis. Il dit que l'on a déjà engagé beaucoup de frais pour réparer l'éclairage et qu'aujourd'hui on ne trouve plus le matériel pour cela.

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite donner une information concernant Aurore GUICHERD qui lui a fait part de son souhait de mettre fin à ses fonctions de conseillère déléguée.

Aurore GUICHERD prend la parole pour dire que désormais elle travaille et vie à l'Isle d'Abeau et qu'elle n'a pas le temps nécessaire pour exercer cette fonction. Elle ajoute qu'elle a un projet personnel d'acquisition sur l'Isle d'Abeau et qu'elle va avoir beaucoup de travaux à réaliser. Elle dit qu'elle ne veut pas percevoir une indemnité pour une mission qu'elle n'accomplit pas. Elle dit qu'elle est attachée à la commune et qu'elle veut conserver sa fonction de conseillère municipale, participer aux commissions, au CME et apporter son aide pour les élections.

Monsieur le Maire dit qu'il regrette car c'était une collègue sympathique et que l'on a besoin de jeunes. Il lui dit que c'est tout à son honneur de prendre une telle décision à savoir de ne pas accepter d'indemnité si elle n'exerce pas pleinement la délégation. Il informe le conseil que les activités qu'assuraient Aurore seront désormais prises en charge par Maria Favier.

### 1- Travaux de la route des Avenières RD40, route des Avenières,

Jean-Pierre TROLLIET donne les informations suivantes s'agissant de l'aménagement de la RD40 route des Avenières :

- Début des travaux en mai 2016 avec l'enfouissement des réseaux secs (électricité téléphone)
- Enfouissement et création d'un nouveau réseau d'éclairage public : 12 points lumineux fonctionnels
- La réfection des réseaux d'eau potable et pluviale est terminée
- Les trottoirs sont terminés à 95 %
- Le département réalise actuellement la bande de roulement entre le giratoire de Veyrins et la sortie de l'agglomération. La fin des travaux est programmée pour la fin de la semaine prochaine
- Les travaux de signalisation au sol sont programmés pour début juillet.
- Il sera ensuite procédé aux travaux entre la sortie de l'agglomération de Veyrins et le pont de l'Huert (terrassment et aménagement des accotements).
- Les lots maçonnerie et serrurerie sont terminés, la passerelle sera posée prochainement.
- Les travaux pour la pose du fourreau de la fibre optique sont terminés. Il reste seulement le passage sous la passerelle.
- La fin des travaux est prévue fin septembre.

Jean Pierre TROLLIET informe le conseil qu'à partir du 15 juin la circulation de la rue de la Soierie sera modifiée. Cette dernière sera à sens unique : on pourra entrer depuis la RD40. Il dit qu'à terme la rue Joseph Drevon sera remise à double sens. Il précise qu'une information a été faite auprès des riverains. Un courrier et un plan ont été distribués à 150 exemplaires.

Patrick CANET dit que ça va être quelque chose de très bien. Il ajoute que ce sera un trait d'union et qu'en même temps ce projet a un côté pratique.

Départ de Patrick CANET à 22h39 car il intervient demain sur le critérium du Dauphiné libéré.

## 2- Travaux de la place Bacchus,

*Monsieur le Maire donne lecture de la conclusion du rapport page 45 : « Une analyse des risques résiduels a été effectuée à partir des résultats de gaz en fond de fouille après les travaux de dépollution. Cette analyse montre que le site est compatible d'un point de sanitaire avec le projet envisagé par la SEMCODA. ». Ceci est tiré du rapport faisant 100 pages.*

*Il précise que ce rapport est disponible en mairie.*

## 3- Etude friche industrielle, Route de Jalérieu,

*Monsieur le Maire dit qu'il y a eu une première réunion du comité de pilotage pour lancer l'étude. Il rappelle que cette étude est financée à 80 % par l'EPORA, à 10 % par la commune et à 10 % par la CCBD. Il dit que la commission urbanisme est invitée le 14 juin à 9h30 à la présentation du diagnostic. Il précise que si d'autres conseillers municipaux veulent participer à cette réunion ils sont les bienvenus.*

*Christiane CHEVALIER GAYMARD dit que ce site est très sale.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une propriété privée et qu'il appartient au propriétaire d'en assurer l'entretien. Il ajoute qu'il lui fera savoir.*

## 4- Projet de maison de santé,

*Monsieur le Maire dit qu'un travail est en cours avec le CAUE pour écrire un cahier des charges en vue de lancer une consultation auprès des bailleurs sociaux. Il dit qu'une première réunion a eu lieu avec le CAUE et que la prochaine est programmée le 21 juin à 9h30. Il précise que le président de la CCBD et qu'un membre du service administratif seront présents.*

*Nadège BALLEFIN demande si on a des informations supplémentaires concernant les médecins.*

*Monsieur le Maire répond par la négative.*

*Nadège BALLEFIN demande s'il n'y a pas un projet avec la faculté de Grenoble.*

*Monsieur le Maire répond que quand la maison de santé va prendre « corps », une communication sera faite. La communication sera plus facile dès qu'on aura retenu un opérateur. Il ajoute que la première question à laquelle il va falloir répondre est de savoir si l'on fait une maison de santé seule ou un bâtiment dans lequel il y aura également des logements.*

## 5- Projet d'aire de sports et loisirs,

*Gilles CORTEY informe que la consultation des entreprises est terminée. Les offres vont être analysées. Les travaux vont commencer en septembre. La durée prévisionnelle du chantier est de 4 mois.*

## 6- Déconstruction du château du Jalérieu,

*Gilles CORTEY informe que la consultation aura lieu en juillet. Le début de la déconstruction est programmé pour l'automne.*

## 7- PLU de Veyrins-Thuellin : enquête publique,

*René DESCHAMPS informe que l'enquête publique est en cours depuis le 2 juin. A ce jour, sept personnes sont venues consulter le dossier. Il dit qu'une contre information circule actuellement : des terrains constructibles auraient été retirés à Veyrins-Thuellin pour les mettre aux Avenières. Il dit qu'il a expliqué à la personne qui lui a rapporté cette rumeur qu'il y avait 2 PLU indépendants. Le Maire dit qu'en cas de rumeur il est important d'interroger ceux qui connaissent les dossiers. Il ajoute qu'il faut vivre avec les rumeurs mais ne pas les laisser passer, car laisser passer une rumeur c'est l'accepter.*

## 8- Programme de fauchage et d'élagage,

*Jean-Pierre TROLLIET dit que dans le cadre du fauchage raisonné le premier passage de fauche sur un mètre de largeur a été réalisé. Il précise que le conseil général de l'Isère avait déjà mis en*

*place un fauchage raisonné depuis plusieurs années. Il informe qu'un nouveau marché a été signé en 2017 suite à consultation pour une durée de 3 ans. Il dit que 4 entreprises ont répondu à la consultation et que c'est l'entreprise Jérémy BLANC qui a été la mieux disante. Il précise que cette entreprise travaillait déjà sur les Avenières et Veyrins-Thuellin.*

*Monsieur le Maire précise que la prestation est la même sur l'ensemble de la commune nouvelle.*

*Jean-Pierre TROLLIET ajoute que le deuxième passage est programmé à partir de la mi-août.*

*Olivier COTTAZ demande si ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire en interne.*

*Myriam BOITEUX répond que ce travail demande un matériel spécifique et coûteux à l'entretien.*

*Jean-Pierre TROLLIET complète en disant que le premier passage de fauche c'est 3 semaines de travail à 3 personnes.*

*Gérard GUICHERD dit qu'un professionnel le fera plus vite.*

*Monsieur le Maire conclut en disant que la question méritait d'être posée.*

#### 9- Rythmes scolaires,

*Myriam BOITEUX dit qu'il y a aujourd'hui un projet de décret. Le retour de la semaine à 4 jours est possible mais la commune ne décide pas seule, et au final c'est le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui prend la décision. Elle ajoute qu'on est aujourd'hui le 6 juin et que rien n'est sorti. Elle dit qu'en exécutif il a été décidé de ne pas prendre de décision hâtive car lors de la mise en place des rythmes scolaires on a souffert de devoir organiser ça dans la précipitation. Elle dit donc qu'aucun changement n'aura lieu pour l'année scolaire 2017-2018. Elle conclut en disant que quand le décret sortira la commune prendra l'année scolaire 2017-2018 pour réfléchir, concerter et informer les parents et les partenaires dans des délais raisonnables.*

*Nadège BALLEFIN dit qu'il faut demander l'avis des directeurs d'école.*

*Myriam BOITEUX répond que l'on ne peut pas anticiper le décret mais que la consultation sera faite. Elle répète que pour l'année scolaire 2017-2018 ce sera le statu quo. Elle demande à Hervé MORNEY s'il veut compléter son propos.*

*Hervé MORNEY dit qu'un avis sera demandé à la communauté éducative. Il informe qu'une enquête a été faite auprès des parents d'élèves de Ciers et que 80% d'entre eux sont favorable à la semaine de 4 jours.*

*Christiane CHEVALIER-GAYMARD dit qu'à Curtille c'est la même chose.*

*Myriam BOITEUX dit que sur Veyrins c'est le même point de vue mais que le sondage n'est pas officiel.*

*Nadège BALLEFIN dit qu'il faudra organiser un vote.*

*Hervé MORNEY précise que tant qu'il y aura le fond d'amorçage les TAPE seront gratuits.*

#### 10- Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal du 13 avril 2017 (annexe 2).

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10*

#### Liste des annexes :

- Annexe n°1 : statuts du syndicat des marais
- Annexe n°2 : Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal du 13 avril 2017.

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,  
le 12 juillet 2017

Le Maire,  
Daniel MICHOUUD